

7 mars 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mars 2022 à 19 h 00 au Pavillon de la Montagne.



Présents : M. Claude Riverin, maire et président d'assemblée
M. Michel Blackburn, conseiller poste 1
M. Étienne Voyer, conseiller poste 3
Mme Kim Limoges, conseillère poste 4
M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5
Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6

Absent(s) : M. Éric Larouche, conseiller poste 2

Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant à titre de secrétaire d'assemblée

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du maire, M. Claude Riverin, l'assemblée est déclarée ouverte.

1. MOT DE BIENVENUE

M. le maire, Claude Riverin souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil de même qu'à la population. Il souligne le retour des séances devant public.

038-2022

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que M. le maire Claude Riverin a fait lecture de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajouter le point suivant :

10.1 Demande soutien financier, bureau information touristique - **résolution**

10.2 Véhicule électrique

10.3 Affichage municipalité

Il est proposé par M. Gilles Tremblay, appuyé par Mme Kim Limoges, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2022

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de la Maison ISA, demande de soutien financier

4.2 Lettre du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

4.3 Communication, demande citoyens Lac Bouchard

5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Dépôt de la liste des revenus reçus en février 2022

6.2 Dépôt de la liste des dépenses effectuées en février 2022

6.3 Reddition de compte, PAVL-CE – **résolution**

6.4 Projet pacte d’amitié, municipalité de La Roque Ste-Marguerite, France - **résolution**

6.5 Planification revitalisation cœur périmètre urbain - **résolution**

6.6 Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, projet sentiers hors-piste de ski – **résolution**

6.7 Association touristique régionale, entente étude faisabilité Pavillon d’accueil – **résolution**

6.8 Entente servitude Hydro-Québec, bornes de recharge électrique – **résolution**

6.9 Demande soutien financier, association sportive – **résolution**

6.10 Collaboration municipalité et centre de la petite enfance

6.11 Déneigement, état de la situation

7. AUTORISATIONS DE PAIEMENTS

7.1 Autorisation de paiement, Ferme de l’Anse-au-Foin, 3^e versement entretien d’hiver de certains chemins pour un montant de 10 592.06\$ - **résolution**

7.2 Autorisation de paiement, DeRico experts conseils, dossier traitement des eaux usées, montant de 5 173.88\$ - **résolution**

8. URBANISME

8.1 Rapport de l’inspectrice en bâtiment et en environnement – **dépôt**

9. RÈGLEMENTS

9.1 Avis de motion, règlement d’emprunt 320-2022 décrétant un emprunt de 145 000\$ pour l’acquisition d’un chargeur sur roues, année 2011 ou plus, avec équipements

9.2 Dépôt, projet de règlement d’emprunt 320-2022 décrétant un emprunt de 145 000 \$ pour l’acquisition d’un chargeur sur roues, année 2011 ou plus, avec équipements - **résolution**

10. DIVERS

10.1 Demande soutien financier, bureau information touristique – **résolution**

10.2 Véhicule électrique

10.3 Affichage municipalité

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

11.1 Questions de Mme Marielle Couture, citoyenne de Sainte-Rose-du-Nord

12. DISPOSITIONS FINALES

12.1 Levée de la séance

3. PROCÈS-VERBAUX

039-2022

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022

Il est proposé par M. Étienne Voyer, appuyé par Mme Kim Limoges, que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022, sans modification et avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité

040-2022

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2022

Il est proposé par M. Étienne Voyer, appuyé par M. Gilles Tremblay, que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2022, sans modification et avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité

4. CORRESPONDANCE

041-2022

4.1 Lettre de la Maison ISA, demande de soutien financier

M. Claude Riverin, maire procède à la lecture de la lettre de la Maison ISA - Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel du Saguenay qui sollicite la municipalité à l'occasion de sa campagne de financement.

CONSIDÉRANT la demande de Mme Christine Audet, intervenante sociale et responsable des luttes sociales de la Maison ISA;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir les adolescentes de 14 ans et plus et les femmes qui ont subi des agressions à caractère sexuel et leurs proches :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère et adopté à l'unanimité de contribuer à la campagne de financement de la Maison ISA et de verser un montant de 200\$

4.2 Lettre du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

M. Claude Riverin, maire, procède à la lecture de la lettre du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette concernant une subvention attribuée à Ville de Saguenay.

Il est décidé de demander au directeur général si cette subvention a des incidences sur la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

4.3 Communication, demande citoyens du Lac Bouchard

M. Claude Riverin, maire, procède à la lecture d'un courriel envoyé par le président des résidents du Lac Bouchard, M. Sylvain Deschênes

Il est demandé que le directeur général fasse un suivi auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour les questions touchant la gestion des matières résiduelles et qu'il communique avec M. Deschênes concernant les autres demandes.

Il est aussi demandé de communiquer avec les citoyens du Domaine de la Vallée qui ont aussi manifesté des besoins concernant la gestion des matières résiduelles.

5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs.

M. Michel Blackburn, conseiller, amorce le tour de table en énumérant les diverses actions mises de l'avant pour gérer les importantes accumulations de

neige survenues depuis le début de l'hiver. Il rappelle que tous les efforts sont faits afin de diminuer l'impact de la neige sur le quotidien des citoyens. Pour sa part, le conseiller Étienne Voyer mentionne que le comité consultatif sur l'urbanisme et la protection du patrimoine amorcera sous peu ses travaux afin de proposer une réglementation sur la conversion de maison familiale en résidence de tourisme de type Airbnb.

Mme Kim Limoges, conseillère, mentionne sa volonté de mettre à jour la politique familiale de la municipalité dont la dernière mouture date de 2006. Un comité sur la question sera prochainement formé et la conseillère invite aux citoyens intéressés à contribuer aux travaux à se joindre au groupe.

Le conseiller Gilles Tremblay informe par la suite la population que des démarches ont été entreprises auprès de tous les intervenants liés au tourisme afin de trouver des moyens de stimuler l'économie de la municipalité.

Puis, Mme Suzan Lecours informe la population que la bibliothèque demeure accessible sur rendez-vous et que les activités proposées pendant les journées pédagogiques ont eu lieu comme prévu. Elle mentionne aussi qu'elle rencontrera sous peu les membres du conseil d'administration du club de l'âge d'or afin de bien connaître leurs besoins.

Enfin, le maire Claude Riverin mentionne que la Société de développement a tenu son assemblée générale et qu'elle devrait déposer ses états financiers lors de la prochaine séance du conseil.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Dépôt de liste des revenus reçus en février 2022

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des revenus encaissés par la municipalité en février 2022.

La présente liste est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'onglet publication.

6.2 Dépôt de la liste des comptes payés en février 2022

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des comptes payés en février 2022 totalisant 56 429.91\$.

La présente liste est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'onglet publication.

042-2022

6.3 Reddition de compte, PAVL-CE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 8 mars 2022.;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et unanimement résolu que le conseil de Sainte-Rose-du-Nord approuve les dépenses d'un montant de 29 376 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

043-2022

6.4 Projet pacte d'amitié, municipalité de La Roque Ste-Marguerite, France.

CONSIDÉRANT le document de travail présenté par le maire Claude Riverin concernant la proposition de pacte d'amitié entre la commune occitane du département de l'Aveyron de la Roque Ste-Marguerite, en France et la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT l'implication de l'Association Québec-France Saguenay dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT que des démarches entreprises en lien avec ce pacte d'amitié avaient été interrompues par l'arrivée de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT que le pacte d'amitié proposé peut engendrer des retombées positives pour la municipalité, notamment au niveau touristique ;

CONSIDÉRANT que le pacte proposé n'a pas d'incidences financières sur la municipalité :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyés par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le maire, M. Claude Riverin à signer le pacte d'amitié avec la commune de la Roque Ste-Marguerite, en France.

044-2022

6.5 Planification revitalisation cœur périmètre urbain

ATTENDU QU'un cadre visuel et bâti attrayant et durable est une marque convaincante du dynamisme d'un milieu de vie et qu'il constitue un des leviers mobilisant et important auprès des municipalités pour prévenir la dévitalisation et susciter un plus grand attrait de leur territoire ;

ATTENDU QU'afin de développer une occupation plus dynamique, structurante et attrayante du territoire, la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean (SHL) avec son Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) propose aux municipalités de la région du SLSJ des outils concrets de mise en valeur et de revitalisation de leur cadre visuel et bâti et ce, dans le cadre de sa mission ;

ATTENDU QUE la SHL avec son service SARP proposent aux municipalités un démarche d'accompagnement afin de mettre en place des plans de revitalisation tout en favorisant l'implication et la participation citoyenne ;

ATTENDU QUE le *Programme d'accompagnement en revitalisation du cadre visuel et bâti* et le projet de *Corvée collective de revitalisation* menés par la SHL depuis 2016 a eu de nombreuses retombées positives pour les communautés participantes et que seulement 18 municipalités auront pu en bénéficier ;

ATTENDU QUE les outils proposés par la SHL et son service SARP ciblent la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et qu'ils s'inscrivent à l'intérieur des priorités régionales pour implanter des initiatives de développement favorables à la qualité de vie des citoyens et aux saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE les outils proposés par la SHL et son service SARP répondent à un besoin des collectivités et qu'ils s'inscrivent dans les orientations des schémas d'aménagement et de développement des MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

ATTENDU QUE la volonté des élus de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord est de soutenir et de mettre en valeur leur milieu ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité que la municipalité signifie son vif intérêt à se doter d'un plan d'action pour revitaliser son territoire en tout ou en partie à l'intérieur de la future cohorte visée pour les années 2023 à 2026.

045-2022

6.6 Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, projet sentiers hors-piste

CONSIDÉRANT que la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord aménage des sentiers en forêt depuis maintenant quatre ans;

CONSIDÉRANT les compétences du comité forêt de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord en matière d'aménagement des terres publiques ;

CONSIDÉRANT l'implication et les compétences de la Fédération québécoise de montagne et d'escalade ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'augmenter l'offre d'activités touristiques et récréatives sur son territoire ;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposé par la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

CONSIDÉRANT le côté innovateur du projet :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Michel Blackburn, conseiller, et adopté à l'unanimité d'appuyer le projet de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord de développer trois pistes de ski de descente hors-piste sur les TPI situées près du lac Résimond.

046-2022

6.7 Association touristique régionale, entente étude de faisabilité Pavillon d'accueil

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière intervenue entre la Corporation nautique du quai de Sainte-Rose-du-Nord et Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la réalisation d'études de faisabilité, en lien avec la réfection du Pavillon d'accueil ;

CONSIDÉRANT QU'à la dissolution de la Corporation nautique du quai de Sainte-Rose-du-Nord, la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord a pris la relève dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT l'avenant signé entre Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord concernant la durée de l'entente ;

CONSIDÉRANT la volonté de volonté de Sainte-Rose-du-Nord de procéder à une réfection du Pavillon d'accueil situé près du quai municipal ;

CONSIDÉRANT l'importance de réaliser plusieurs études afin de connaître la faisabilité d'une éventuelle réfection du Pavillon d'accueil du quai de Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT que la convention d'aide financière prévoit une implication financière de la municipalité de 10 400\$

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'appuyer la convention d'aide entre Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord pour la réalisation d'études de faisabilité en lien avec le projet de réfection du Pavillon d'accueil et de contribuer à cette convention avec une contribution de 10 400\$

047-2022

6.8 Entente servitude Hydro-Québec, bornes de recharge électrique

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a signé une entente d'établissement de servitude pour borne de recharge de véhicules électriques en faveur d'HYDRO-QUEBEC le 12 janvier 2021, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la municipalité et étant connu et désigné comme le lot 6 088 568 du Cadastre du Québec, *(ce(s) lot(s) pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale)* circonscription foncière de Chicoutimi.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et adopté à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUEBEC contre une partie du lot 6 088 568 Cadastre du Québec appartenant à la municipalité *(ce(s) lot(s) pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale)*.

QUE le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée, est dûment approuvé par les présentes.

QU'UN membre de l'étude *Notaires Beauchamp, Cyr Inc.* soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, l'acte de servitude à intervenir en faveur de HYDRO-QUEBEC ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

050-2022

6.9 Demande soutien financier, association sportive

CONSIDÉRANT la volonté de l'Association sportive de Sainte-Rose-du-Nord d'organiser une journée d'activité hivernales le 12 mars 2022;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de 500 \$ déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT les obligations réglementaires de la municipalité concernant l'octroi de dons et commandites;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'octroyer une subvention de 500\$ à l'Association sportive de Sainte-Rose-du-Nord pour l'organisation d'une journée d'activités hivernales, à la condition d'avoir reçu le budget de cette activité et une reddition de compte après l'activité.

6.10 Collaboration, municipalité et centre de la petite enfance

Mme Kim Limoges, conseillère, informe la population que des places demeurent disponibles au centre de la petite enfance et que la municipalité collaborera avec cet organisme afin de mieux le faire connaître. Plusieurs actions sont envisagées, notamment auprès de la population de Saint-Fulgence.

6.11 Déneigement, état de la situation

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier dresse le bilan des démarches effectuées en lien avec la situation du déneigement. Les actions posées auront assurément une incidence importante sur le budget dédié à la question du déneigement.

7. AUTORISATION DE PAIEMENT

051-2022

7.1. Autorisation de paiement, Ferme de l'Anse-au-Foin, 3^e versement entretien d'hiver de certains chemins pour un montant de 10 592.06 \$

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ferme de l'Anse-au-Foin et la municipalité pour le déneigement de certains chemins pour l'hiver 20212022 :

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au 3^e versement du contrat.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller et adopté à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au paiement du 3^e versement du contrat pour l'entretien d'hiver de certains chemins par la Ferme de l'Anse-au-Foin pour un montant de 10 592.06 \$

052-2022

7.4 Autorisation de paiement, DeRico experts conseils, dossier traitement des eaux usées, montant de 5 173.88 \$

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de réaliser un ouvrage d'assainissement des eaux ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité a adopté la résolution numéro 251-2020, l'autorisant à acquérir par expropriation, pour des fins publiques, le lot 6 088 567, cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT l'obligation de faire affaire avec un évaluateur agréé pour dans ce dossier :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au paiement de la somme de 5 173.88 \$ \$ à DeRico experts-conseils.

8. URBANISME

8.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Le bilan des permis durant le mois de février 2022 est déposé.

9. RÈGLEMENTS

Avis de motion

9.1 Avis de motion, règlement d'emprunt 320-2022 décrétant un emprunt de 145 000 \$ pour l'acquisition d'un chargeur sur roues, année 2011 ou plus, avec équipements.

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Michel Blackburn, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 320-2022 décrétant un emprunt de 145 000\$ et une dépense de 145 000 \$ pour l'acquisition d'un chargeur sur roues usagé, année 2011 et plus, avec équipements.

Avis de motion

9.2 Avis de motion règlement 321-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

Il est, par la présente, donné avis de motion par M. Gilles Tremblay, conseiller, qu'il sera adopté à une séance subséquente le règlement 321-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité.

10. DIVERS

053-2022

10.1 Demande soutien financier, bureau d'information touristique

CONSIDÉRANT que la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord aura encore cette année la responsabilité de gérer le bureau d'information touristique de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay contribue depuis des années au fonctionnement du bureau d'information touristique de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT l'importance du bureau d'information touristique de Sainte-Rose-du-Nord pour la municipalité, mais aussi pour l'ensemble de la collectivité régionale;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir le soutien financier de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin de maintenir le bon fonctionnement du bureau touristique;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'appuyer la démarche de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'obtenir un soutien financier de 25 000 \$ pour la saison 2022 du bureau d'information touristique

10.2 Véhicule électrique

À la demande de la conseillère Kim Limoges, le directeur général et secrétaire-trésorier dresse un bilan des démarches entreprises afin de rendre le véhicule électrique de la municipalité accessible à l'ensemble de la communauté.

10.3. Affichage, municipalité

Mme Kim Limoges, conseillère, demande que les panneaux d'affichage de la municipalité soient mis à jour.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

11.1 Questions de Mme Marielle Couture, citoyenne

Le conseil répond aux questions envoyées par courriel par Mme Marielle Couture, citoyenne.

11.2 Questions de citoyens

Le conseil répond aux questions des citoyens présents dans la salle.

Aucune question reçue du public avant la séance.

12. DISPOSITIONS FINALES

054-2022

12.1 Levée de la séance

M. Michel Blackburn propose que la séance soit levée à 20 h 17.

ERIC EMOND
Directeur général et secrétaire-
trésorier

CLAUDE RIVERIN
Maire